

ARRETE MUNICIPAL n°2022-167
AUTORISANT LE CHANGEMENT DE CATEGORIE
DE L'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
(ERP) « LA MAISON PICQUET Bar Restaurant »
De Madame BITTORE exploitante
EN 5^{ème} CATEGORIE DE TYPE N avec activité de type M

Le Maire de la Commune de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,
Vu le code de la construction et de l'habitation, art 123-1 et suivants,
Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu le décret n°2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation,
Vu le règlement de sécurité dispositions générales (art 25 juin 1980 modifié),
Vu l'avis favorable suite à la visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Dinan en date du 25 juillet 2022,
Considérant qu'il y a lieu de changer la catégorie de l'établissement « LA MAISON PICQUET Bar Restaurant » de Madame BITTORE.

ARRETE

Article 1 : L'établissement «LA MAISON PICQUET Bar Restaurant » de Madame BITTORE, exploitante de l'établissement représenté par la Commune de Beussais-sur-Mer est classé comme suit :

ERP de type N de 5^{ème} catégorie avec activité de type M
Activités : - Bar /Restauration/épicerie

Effectif du public : inférieur à 200 personnes

Descriptif de l'établissement :

- **Une salle bar de 60m2 avec un espace épicerie**
 - **Un salon de 70m2**
- **Un office de 25 m2 avec un local rangement**
 - **Des sanitaires**

Article 2 : L'établissement « LA MAISON PICQUET Bar Restaurant » de Madame BITTORE, exploitante de l'établissement est autorisée à changer la catégorie de son exploitation :

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de Beussais-sur-Mer
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Dinan
- Monsieur le chef du groupement de prévention du SDIS de Saint-Brieuc
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Beussais-sur-Mer
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Beussais-sur-Mer

Fait à Beussais-sur-Mer, le 16 novembre 2022

Le Maire
Eugène CARO,



Par délégation

Le Maire délégué
Mikaël BONÉNFANT